RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02314
Numéro SIREN : 528 986 086
Nom ou dénomination : TECNEA

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009883

TECNEA
Société par actions simplifiée
au capital de 345.240 euros
Siège Social : Sérignac,
30260 ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN
528 986 086 RCS NIMES

(la « *Société* »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf juin à onze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les locaux de CEMAFROID situés 5-13 Avenue des Prés, 94260 FRESNES et en visioconférence, sur convocation du président.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérald CAVALIER en sa qualité de président.

Madame Stéphanie MENDES, représentant la société FCN, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est présente en visioconférence.

La feuille de présence, certifiée sincère et exacte par le président de séance, permet de constater que les associés présents et représentés totalisent 327.846 actions ayant droit de vote sur les 345.240 actions composant le capital social de la société, soit un quorum de 94,96 % des actions ayant droit de vote.

La condition de quorum étant satisfaite, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[…]

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[…]

- Décisions relatives aux mandats des Commissaires aux Comptes.
- Pouvoirs pour les formalités.

[…]

Puis personne ne demandant la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

[…]

SIXIEME RESOLUTION

Décisions relatives aux mandats des Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et constatant l'expiration, à l'issue de la présente assemblée, des mandats de la société FCN, commissaire aux comptes titulaire, et de la société FCF, Commissaire aux comptes suppléant, décide :

(i) de renouveler le mandat de la société FCN, Société anonyme, ayant son siège social à BEZANNES (51430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 337 080 089, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices se terminant à l'issue de l'assemblée générale des associés appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;

et

(ii) conformément à l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas procéder au renouvellement du mandat de la société FCF, commissaire aux comptes suppléant, de ne pas pourvoir à son remplacement et de supprimer sa mention du Kbis de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 327.846
Voix contre : /
Abstentions : /

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

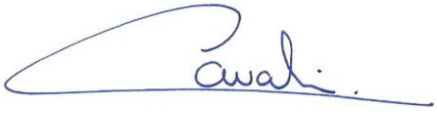
L'assemblée générale des associés délèguent tous pouvoirs au porteur des présentes, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales aux effets ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 327.846
Voix contre : /
Abstentions : /

* *

*



Extrait certifié conforme à l'original
M. Gérald CAVALIER, Président